

Statistique forestière du canton de Berne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **18 (1867)**

Heft 10

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784289>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bex à la fraîcheur du soir. L'heure fatale de la séparation sonna bientôt, et avant de se quitter, les vieux et les nouveaux amis se serrèrent une dernière fois la main, en se félicitant d'avoir passé tant d'heures utiles et agréables dans ce gracieux village et en se souhaitant pour l'an prochain un heureux revoir à Soleure.

LANDOLT.

Statistique forestière du canton de Berne. *)

D'après les mesurages opérés pour l'établissement de la carte topographique fédérale, le canton de Berne occupe une étendue de 1,893,970 arpents dont il faut déduire comme surface improductive :

les glaciers	80,140 arpents	
les lacs	34,250 "	
les cours d'eaux, les routes et voies ferrées, les rochers et éboulis .	274,400 "	388,790 "

La surface productive se trouve ainsi réduite à . . . 1,505,180 arpents

Il y a donc sur la surface totale 79,5 % de surface productive et 20,5 % de surface improductive.

La surface productive se compose de :

315,192 arpents de pâturages alpins soit 16,6 % de la surface totale.

791,538 " " terrains agricoles " 41,8 " " "

398,450 " " forêts " 21,1 " " "

Il faut remarquer que l'on ne considère comme pâturages alpins que les pâturages situés au-dessus de la région des peuplements formant le couvert.

Sur les 398,450 arpents de forêts 238,056 ont été régulièrement arpentés.

Voici quels sont dans les différentes contrées les rapports de l'aire forestière à la superficie totale et à la population :

	Rapport de la surface boisée à la surface totale.	Part de chaque ménage.
Jura	32 %	6,5 % arpents
Haute-Argovie	29 "	3,4 "
Mittelland	26 "	2,8 "

*) Nous prions nos lecteurs d'excuser l'apparition de cet article après celui qu'il eût dû précéder, n'ayant pas corrigé nous-même les épreuves, nous n'avons aperçu que trop tard l'erreur commise à l'imprimerie. Nous aviserons à mieux prévenir le renouvellement de transpositions semblables. B.

	Rapport de la surface boisée à la surface totale.	Part de chaque ménage.
Seeland	22 0/0	3,3 0/0
Emmenthal	25 "	4,3 "
Sur les avant-monts de l'Oberland	14 "	4,0 "
Dans les Hautes-Alpes de l'Oberland	11 "	6,3 "

Voici quelles sont d'après les conditions de propriété les catégories de forêts du canton de Berne :

Forêts domaniales	34,114 arpents soit	8,56 0/0
" communales	180,885 " " 45,41 0/0	} 53,09 "
" de corporations	27,245 " " 6,83 "	
" de confréries	3,393 " " 0,85 "	
" privées	152,813 " "	38,35 "

Sous le rapport de l'altitude sont situées :

au-dessous de 2500	pieds 183,296 arpents soit	46 0/0
" 2500 à 4000	" 162,580 " "	40,8 "
" 4000 à 5500	" 50,127 " "	12,6 "
au-dessus de 5500	" 2,457 " "	0,6 "

	arpents	
On compte sur des escarpements avec plus de 25 0/0 d'inclinaison moyenne	233,521	soit 58,6 0/0
pentes " moins " "	89,658	" 22,5 "
terrains en plaine	75,271	" 18,9 "

Des forêts situées en pente :

47,532 arpents soit 12,0 0/0	sont exposés à l'est,
92,570 " " 23,2 " " "	au sud,
48,063 " " 12,0 " " "	à l'ouest,
135,014 " " 33,9 " " "	au nord.

Les forêts situées sous un climat doux, soit jusqu'à

la limite supérieure du noyer, occupent . . . 58,780 arpents soit 14,8 0/0

Celles situées sous un climat tempéré, soit

jusqu'à la limite des arbres fruitiers . . . 259,820 " " 65,2 "

Sous un climat rude, jusqu'à la limite des

peuplements d'épicéas formant le couvert . 61,317 " " 15,4 "

Sous un climat très-rude, c'est-à-dire là où

l'on ne trouve que des bouquets d'arbres isolés 18,533 " " 4,6 "

le charme sur 1,658 arpents. Dans les peuplements formés de bois feuillus et de résineux en mélange, l'épicéa forme l'essence principale sur 54,427 arpents, le sapin sur 36,850 arpents, le hêtre sur 68,262 arpents et le chêne sur 5,558 arpents. — Les essences le plus fortement représentées dans les forêts du canton de Berne sont l'épicéa, qui atteint la proportion de 44 %, le hêtre 28 %, le sapin blanc 18 %; puis viennent le pin sylvestre 3 %, le chêne 3 % et les buissons 1 %.

Les futaies proprement dites occupent 64,5 % de la surface forestière productive, les forêts jardinées 26 %; les taillis composés 1,2 %, les taillis simples 2,7 %, les menus taillis 0,6 %, les pâturages boisés 4,7 % et les bois temporaires (Rütthölzer) 0,3 %.

Les clairières occupent 18,242 arp. soit environ 4 % de l'aire forest. product.

„ jeunes boisés „	126,551	„	„	„	32	„	„	„	„
„ boisés d'âge moyen	142,323	„	„	„	36	„	„	„	„
„ vieux bois . . .	111,334	„	„	„	28	„	„	„	„

C'est dans les Sous-Alpes et les Hautes-Alpes que les clairières sont le plus étendues, et c'est dans le Jura et la Haute-Argovie qu'elles le sont le moins; dans les premières contrées elles occupent 9 % et dans les dernières 2 % de la surface forestière productive.

Si l'on excepte les taillis et les bois temporaires, on trouve les rapports suivants entre les différentes classes d'âge :

Jeunes boisés . . .	111,984 arpents	soit 30,7 % de la surface boisée
Boisés d'âge moyen	142,323	„ „ 39 „ „ „ „
Vieux bois . . .	111,334	„ „ 30,3 „ „ „ „

C'est dans l'Emmenthal que les jeunes boisés figurent pour la proportion la plus faible, 17 %; et c'est dans la Haute-Argovie qu'on trouve la proportion maximum, 40 %. Les bois d'âge moyen atteignent dans le Seeland la proportion de 45 % et descendent à 35 % dans la Haute-Argovie. C'est le Jura qui est le plus riche en vieux bois (43 %), et la Haute-Argovie qui en a le moins (25 %).

Les révolutions oscillent pour le taillis simple entre 10 et 30 ans, pour les futaies entre 70 et 150 ans. Sur l'aire totale, 2 % des forêts sont soumises à une révolution de 20 ans, 3 % à 30, 1 % à 70, 9 % à 80, 12 % à 90, 32 % à 100, 5 % à 110, 21 % à 120, 1 % à 130, 6 % à 140 et 8 % à 150. Dans la Haute-Argovie, le Seeland et le Mittelland, ce sont les révolutions de 80 à 100 ans qui prédominent, dans le Jura ce sont celles de 100 à 120 ans,

dans les Sous-Alpes celles de 120 ans et dans les Hautes-Alpes celles de 120 à 150 ans.

Voici maintenant quelles sont les conditions de production dans les forêts du canton de Berne :

Produit normal . . .	326,764 moules *)	soit 0,82 moule par arpent,
„ réel . . .	243,722 „	„ 0,61 „ „ „
<hr/>		
Différence . . .	83,042 moules	soit 0,21 moule par arpent.

On voit donc qu'un aménagement rationnel des forêts peut en faire augmenter le produit de 83,000 moules. En ne comptant qu'un bénéfice net de 10 fr. par moule, on trouve que cette augmentation de produits équivaut à une plus-value annuelle de 830,000 fr., soit à une augmentation de la fortune publique de 20 millions.

C'est dans les Sous-Alpes que la différence entre le produit normal et le produit réel est le plus sensible, elle est de 25 %, tandis que dans le Jura elle ne dépasse pas 18 %. Dans les forêts domaniales la différence est de 0,12, dans les forêts de communes et de corporations de 0,22 moule par arpent, en moyenne de 0,21 moule par arpent.

Dans les forêts	moule par arpent	moule par arpent
domaniales le produit normal est de . . .	0,88	le produit réel de 0,76
communales „ „ „ „ . . .	0,80	„ „ „ 0,58
privées „ „ „ „ . . .	0,84	„ „ „ 0,62

Le matériel normal devrait être de	15,045,670 moules,
le matériel sur pied ne comporte que	11,805,030 „

La différence est donc de . . . 3,240,640 moules.

Cette différence représente, en calculant le moule à 10 fr., un capital de 32 millions de francs, qui doit être peu à peu recouvert.

C'est dans les Sous-Alpes que la différence entre le matériel normal et le matériel sur pied est la plus sensible et dans l'Emmenthal qu'elle est le moins considérable; dans les Sous-Alpes elle est de 35, dans l'Emmenthal de 7 %, en moyenne dans le canton de 21 %. Dans les forêts domaniales la différence est en moyenne de 7,40, dans les forêts communales de 7,95 et dans les forêts privées de 8,56 moules par arpent.

La possibilité actuelle des forêts du canton de Berne est de 213,000

*) Il s'agit ici de moules bernois à 75 pieds cubes de masse solide.

moules, soit de 30,722 moules moindre que l'accroissement actuel; c'est au moyen de cette épargne répétée tous les ans que l'on pourra rétablir peu à peu le matériel normal. La révolution moyenne admise comme base des calculs est de 100 ans. Voici quelle est sa durée exacte dans les différentes parties du canton : Jura 110 ans, Seeland, Mittelland et Haute-Argovie 90 ans, Emmenthal 100 ans, Sous-Alpes 120 ans et Hautes-Alpes 140 ans. Dans les forêts domaniales, le produit soutenu est de 24,000 moules, dans les forêts de communes et de corporations, il est de 107,000 et dans les forêts privées de 82,000 moules.

On estime ainsi que suit la consommation du bois dans le canton de Berne :

1) Consommation des ménages y compris les petites professions industrielles, le nombre des ménages étant de 92,154 et la consommation d'un ménage étant évaluée à 2,5 moule	230,000 moules
2) Consommation des usines, des fabriques, des grandes industries et des fromageries	58,000 „
3) Consommation des chemins de fer	17,000 „
4) Bois de construction et de service	46,000 „
Total de la consommation	351,000 moules

Extrait du rapport

sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1865/66.

1. Aire forestière.

Par suite d'échanges et d'achats, l'aire forestière s'est augmentée de 8 arpents 5500 pieds carrés, les forêts domaniales comprennent donc une superficie totale de 5495 arpents 35,109 pieds carrés. L'augmentation survenue porte tout entière sur la Tugsteinhalde, près de Kyburg; elle était nécessaire par la convenance de pouvoir effectuer librement, sans passer sur d'autres propriétés, la vidange des bois exploitables dans le haut de la forêt. Les terrains acquis, consistant en prés et forêts, ont coûté 5,696 fr. 25 cts., ce qui fait 700 fr. par arpent.